

P2P: la RIAA frappe encore

On commence à en prendre l'habitude, la RIAA sort son carnet de plaintes tous les deux mois environ. Sa cible? Toujours la même: des internautes adeptes du 'peer-to-peer', poursuivis avec autant d'aveuglement que de systématisme. 761 nouvelles plaintes ont été déposées, elles visent les utilisateurs d'eDonkey, Limewire et de Kazaa. La RIAA a déposé des plaintes anonymes en attendant d'obtenir l'autorisation de la justice qui lui permettra d'obliger les fournisseurs d'accès Internet à livrer l'identité des présumés pirates.

Au total, les actions de la RIAA auront concerné 6.952 personnes à travers le monde. Les peines encourues sont variables et peuvent atteindre 3 ans d'emprisonnement ainsi que 300.000 euros d'amende. Mais la plupart des dossiers se règlent à l'amiable contre le versement d'une amende de quelques milliers de dollars. La redoutée association souligne par ailleurs la forte augmentation de l'achat en ligne de musique qui aurait progressé de 150% pour le mois de novembre. Par contre, la RIAA oublie de préciser que le nombre d'adeptes du P2P et que le trafic sur ces plates-formes d'échange sont en constante progression. Et que les ventes de disque reprennent...